




Informations de base	
<b>2023/0367(BUD)</b> BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 4/2023: réduction des crédits de paiement; autres adaptations et mises à jour techniques <b>Subject</b> 8.70.53 Budget 2023	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets		KELLER Fabienne (Renew)	11/10/2023
			Rapporteur(e) fictif/fictive LEWANDOWSKI Janusz (EPP) NEGRESCU Victor (S&D) GUERREIRO Francisco (Greens/EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) KUHS Joachim (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Budget		HAHN Johannes	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé

11/10/2023	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2023)0530 	Résumé
09/11/2023	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	14622/2023	
09/11/2023	Adoption du projet du budget par le Conseil		
16/11/2023	Vote en commission		
16/11/2023	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0363/2023	
20/11/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/11/2023	Décision du Parlement	T9-0412/2023	Résumé
22/11/2023	Résultat du vote au parlement		
03/01/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/0367(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/13378

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE754.792	26/10/2023	
Amendements déposés en commission		PE756.168	14/11/2023	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0363/2023	16/11/2023	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0412/2023	22/11/2023	Résumé
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Position du Conseil sur le projet de budget	14622/2023	09/11/2023		
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Projet de budget de la Commission	COM(2023)0530 	11/10/2023	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
KELLER Fabienne	Rapporteur(e)	BUDG	08/11/2023	Parquet européen

Acte final
Budget 2023/2750 JO L 000 03.01.2024, p. 0000

## Budget rectificatif 4/2023: réduction des crédits de paiement; autres adaptations et mises à jour techniques

2023/0367(BUD) - 11/10/2023 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation par la Commission du projet de budget rectificatif n° 4/2023 au budget général 2023.

CONTENU : le **projet de budget rectificatif (PBR) n° 4** pour l'exercice 2023 a pour objet de mettre à jour le volet des dépenses du budget aux fins suivantes:

### **Réduction des crédits du projet ITER**

Le projet de réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) a connu des difficultés de mise en œuvre croissantes au cours de l'année, notamment en raison de la nécessité de procéder à des réparations essentielles sur certains éléments. Le projet fait l'objet d'un exercice complet de redéfinition des bases de référence, dont l'adoption par le conseil ITER est prévue en novembre 2024. Cette situation entraîne une forte réduction des besoins en 2023, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement.

En conséquence, la Commission propose de réduire le niveau des crédits dans le présent PBR de **280 millions d'EUR** en crédits d'engagement et de **264 millions d'EUR** en crédits de paiement.

### **Réduction des besoins en crédits de paiement**

La Commission propose de réduire le niveau des crédits de paiement destinés au programme pour une Europe numérique, au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds social européen plus (FSE+), au Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et au Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI), à hauteur d'un montant total de **3 milliards d'EUR**. Ces montants n'ont pas pu être intégrés dans les redéploiements proposés dans le cadre du «virement global» (DEC 13/2023) présenté au Parlement et au Conseil le 27 septembre 2023.

Le niveau des crédits de paiement serait réduit comme suit :

- programme pour une Europe numérique: 348,6 millions d'EUR;
- FEDER : 1.081,3 millions d'EUR;
- FSE+ : 650 millions d'EUR;
- Feader : 685 millions d'EUR;

- FAMI : 259 millions d'EUR.

### **Administration publique européenne**

La Commission propose des ajustements à la rubrique 7, notamment en lien avec l'incidence sur les dépenses administratives de l'ajustement à la hausse des rémunérations: un taux de 2,7% (soit une actualisation résiduelle de 1,0% après la première actualisation de 1,7% au 1er janvier) au lieu de + 2,6%, à appliquer rétroactivement au 1er juillet 2023, tel qu'utilisé dans le budget 2023, un nombre plus élevé de nouveaux bénéficiaires de pensions par rapport aux estimations ayant servi lors de l'établissement du budget 2023 et l'incidence de la persistance des prix élevés de l'énergie.

Globalement, il est proposé d'augmenter les dépenses non dissociées de la rubrique 7 de **32,5 millions d'EUR** pour 2023. Cela correspond à une hausse de 2,4 millions d'EUR pour les dépenses administratives des autres institutions, de 49,1 millions d'EUR pour les pensions de l'ensemble des institutions et de 8,7 millions d'EUR pour les écoles européennes. Ces augmentations sont compensées par une diminution, de 27,6 millions d'EUR, des dépenses administratives de la Commission.

### **Service européen pour l'action extérieure (SEAE)**

Il est proposé de permettre au SEAE de recruter **20 experts nationaux détachés** sans frais pour la capacité militaire de planification et de conduite (MPCC), sans incidence sur le niveau des crédits en 2023.

### **Parquet européen**

La Commission propose d'augmenter le niveau des crédits destinés à la sécurité du bâtiment et des systèmes informatiques du Parquet européen. Les dossiers complexes et sensibles gérés par le Parquet européen nécessitent un renforcement de la sécurité du bâtiment et des systèmes informatiques de l'agence, à laquelle il est proposé d'affecter huit agents temporaires supplémentaires. Il est ainsi proposé d'augmenter le budget du Parquet européen de **500.000 EUR** en crédits d'engagement et de paiement afin de couvrir les dépenses de l'année 2023 liées aux rémunérations du personnel nouveau.

### **Agence européenne pour l'environnement (AEE)**

La proposition de la Commission relative à la législation sur la restauration de la nature prévoyait de nouvelles missions pour l'Agence européenne pour l'environnement, qui devaient nécessiter un montant de **2.301.604 EUR** en 2023, compensé par le programme LIFE. Conformément au règlement financier, le montant avait été inscrit dans la réserve (titre «crédits provisionnels»). Étant donné que les négociations interinstitutionnelles sur la proposition de législation sur la restauration de la nature sont toujours en cours, la Commission propose de restituer la dotation 2023 au programme LIFE.

Globalement, l'incidence nette du présent PBR sur les dépenses correspond à une **baisse de 247,5 millions d'EUR** en crédits d'engagement et de **3.254,8 millions d'EUR** en crédits de paiement.

## **Budget rectificatif 4/2023: réduction des crédits de paiement; autres adaptations et mises à jour techniques**

2023/0367(BUD) - 22/11/2023 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 584 voix pour, 11 contre et 20 abstentions, une résolution concernant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2023 de l'Union européenne pour l'exercice 2023 - Réduction des crédits de paiement, autres ajustements et actualisations techniques.

Le Parlement a **approuvé** la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2023.

Pour rappel, le projet de budget rectificatif n° 4/2023 a pour objet principal de mettre à jour le volet des dépenses du budget, notamment :

- pour réduire les crédits du projet de réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) de 280.000.000 EUR en crédits d'engagement et de 264.000.000 EUR en crédits de paiement, en raison des retards de mise en œuvre, et

- pour réduire le niveau des crédits de paiement destinés au programme pour une Europe numérique, au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds «Asile, migration et intégration» à hauteur d'un montant total de 3.000.000.000 EUR.

L'incidence nette globale du projet de budget rectificatif n° 4/2023 sur les dépenses correspond à **une baisse de 247.500.000 EUR en crédits d'engagement et de 3.254.800.000 EUR en crédits de paiement**.

Le Parlement s'est dit vivement préoccupé par les retards enregistrés dans la mise en œuvre des programmes du cadre financier pluriannuel (CFP) actuel et par la réduction des crédits de paiement qui en résulte. Il a invité les États membres à accélérer leur mise en œuvre, avec le soutien de la Commission, afin d'assurer l'absorption totale des crédits disponibles. Il faudrait éviter qu'une crise des paiements ne survienne à la fin du CFP actuel.

Les députés soulignent notamment la réduction des crédits de paiement du Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) proposée par la Commission du fait qu'un certain nombre de factures d'un montant élevé sont toujours en cours d'analyse et que certaines exigences en matière de

conditionnalité des paiements ne sont pas encore remplies pour certains projets. Selon les députés, ces retards sont hautement problématiques car le FAMI doit être flexible et capable de réagir en cas de flux migratoires. La Commission est invitée à accélérer le processus afin de pouvoir soutenir pleinement les États membres en cas de flux migratoires élevés.

Le Parlement estime que l'Union devrait apporter une réponse forte à l'augmentation rapide des besoins, en particulier en matière d'aide humanitaire, notamment au Proche-Orient et dans le Caucase. Il a invité la Commission à évaluer les possibilités budgétaires de fournir une aide dès 2023 soit au moyen d'un autre projet de budget rectificatif, soit par un virement de crédits.